

Département DOUBS	Arrêté N° 039 du Président : Délégation de fonctions du Président en faveur de Karine PONTARLIER, 7ème Vice-Président, pour remplir les fonctions suivantes : Mobilité – Développement Durable - Environnement
Canton PONTARLIER	
Communauté de Communes Du Grand Pontarlier	

Le Président de la Communauté de Communes,

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en date du 8 juin 2020 constatant l'élection de Monsieur Patrick GENRE en qualité de Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et de l'élection de Madame Karine PONTARLIER en qualité de 7ème Vice-Président ;

Considérant qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents ;

ARRETE

Article 1 - Champ de la délégation

Monsieur Patrick GENRE, Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Madame Karine PONTARLIER, en sa qualité de 7ème Vice-Président en matière de :

- Mobilité ;
- Développement Durable – Environnement.

Au titre de la présente délégation, Madame Karine PONTARLIER peut signer :

- Tous les courriers adressés aux administrés ou aux administrations liés aux domaines de compétences visés ci-dessus ;
- Les certificats administratifs ;
- Les convocations aux différentes instances en lien avec les compétences mentionnées ci-dessus ;
- Les conventions approuvées par l'Assemblée délibérante en lien avec les compétences mentionnées ci-dessus ;

Sous réserve de dispositions législatives ou réglementaires contraires, la présente délégation emporte pour Madame Karine PONTARLIER la possibilité de représenter le Président pour toute manifestation, réunion ou événement liés aux matières ci-dessus énumérées.

Article 2 - Mise en œuvre de la délégation

La présente délégation est valable à compter de son entrée en vigueur jusqu'à la fin du mandat ou jusqu'au retrait de la délégation, quelle qu'en soit la raison.

Article 3- Modalités d'application

Tous documents signés par Madame Karine PONTARLIER dans le cadre de la présente délégation de fonction devront préciser le champ de la délégation concernée.

Article 4- Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes et Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie de Pontarlier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs ;
- affiché ;
- transmis au contrôle de légalité ;
- notifié à l'intéressé.

Fait à Pontarlier, le 16 JAN. 2023

Le Président,

Patrick Genre



- 1 ex Arrêtés du Président
- 1 ex M. le Président
- 1 ex intéressé
- 1 ex M. Philippe
- 1 ex Service Juridique
- 1 ex Trésorerie Municipale
- 1 ex Affichage Communauté de communes

Acte à classer

039

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-01-18T16-20-22.00 (MI242613522)

Identifiant unique de l'acte : 025-242500338-20230116-039-AI ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Délégation de fonctions du Président en faveur de
PONTARLIER pour remplir les fonctions suivantes
- Développement durable - Environnement

Date de décision : 16/01/2023



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.4. Delegation de fonctions

5.4.2. Du maire ou du président aux adjoints, vice-présidents ou autres conseillers

Identifiant unique de l'acte
antérieur :Acte : [Arrêté CCGP n.039.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/01/23 à 16:20

Par [GENRE Patrick](#)

Transmis

Date 18/01/23 à 16:20

Par [GENRE Patrick](#)

Accusé de réception

Date 18/01/23 à 16:26